

CHARTRE DES PAYSAGES (Document Préliminaire)



Ville de Gaspé

SERVICE DE L'URBANISME, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

VILLE DE GASPÉ, 2015

3.1.2 Unité Paysagère 2 : Rivière-Au-Renard

Qualités paysagères

Rivière-au-Renard est un secteur en importance de la Ville de Gaspé. Il se distingue principalement par l'influence de son port de pêche sur la région et sur la trame urbaine, de même que par le prolongement de la couronne montagneuse du Parc National Forillon qui façonne son cadre paysager. Fort de ses activités reliées aux pêches, Rivière-au-Renard possède plusieurs bâtiments patrimoniaux en lien avec cette pratique (directement ou indirectement), tel que le Moulin des Plourdes, le magasin Robin ou encore l'entrepôt Hyman. Par chance, l'industrie de la pêche est toujours en opération aujourd'hui et elle constitue la signature de la localité du littoral nord. La trame urbaine est notamment le reflet de ces activités, alors qu'elle s'avère plutôt complexe, tout en procurant au secteur une réelle couleur locale. D'ailleurs, les procédures de réaménagement ayant été entamées sur la rue du banc et sur une portion de la rue Renard démontrent bien cet esprit du lieu, bien qu'il reste encore du travail à faire en ce sens. Ces caractéristiques paysagères font aussi en sorte que les citoyens ont un accès physique et visuel à la berge comme nulle part ailleurs.

La deuxième composante paysagère en importance à Rivière-au-Renard est probablement sa physionomie en forme d'ellipse surélevé, qui procure à ses habitants un accès visuel au Parc National Forillon et à ses montagnes, peu importe où l'on soit. En somme, Rivière-au-Renard s'avère être une unité unique en son genre et détenant une belle complexité. C'est un secteur plein de potentiel; les efforts mis en place dernièrement pour mettre de l'avant son héritage de pêche sont considérables et devraient continuer à abonder dans ce sens. Ces efforts majeurs de réaménagement des infrastructures en sont maintenant à une étape ultérieure de peaufinement.

Enjeux

- Développement intégré à son histoire, ses caractéristiques et aux usages existants.
- Pérennité du couvert végétal (ormes dans la vallée notamment).
- Pérennité des paysages escarpés.
- Harmonisation d'usages des zones industrielle et résidentielle.
- Atténuation, diminution et planification des impacts reliés aux usages permis dans certaines zones, notamment ceux reliés aux carrières et sablières.

Éléments remarquables

- Havre de pêche.
- Corridor forestier panoramique (montée Rivière Morris et rues avoisinantes).
- Vues magnifiques (secteur Petite-Rivière-au-Renard, quadrilatère Martin et rues Aubutt jusqu'à rue Forge).
- Anse-à-Fugère (Grand ruisseau, plage, accès à la mer).
- Revitalisation rue du Banc et rue Renard (route 132).
- Église Saint-Martin, petite chapelle, tour d'eau, croix de montagne, entrepôt Hyman, magasin et entrepôts Robin, moulin des Plourdes.
- Site archéologique mic-mac (près de rue des Loisirs).

- Effort d'intégration au PIIA Chapitre 9 (Secteur E- Orange) par le 1, rue de la Mary (Les Agrès de Pêche ACPG).

Références dans la documentation municipale

- PIIA Chapitre 9 (Secteur E- Orange) au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale no.1171-12.
- Zones RT-319, RT-122, RT-125, RT-332, RT-331, RT-314, M-318, M-306, M-309, M-328-1, M-328, M-333, M-323-1, M-323, M-344, PA-118, P-304, P-334, P-343, P-336, P-315, PA-117, P-327-1, PU-303, HB-317, HB-347, HB-302, HB-301, HB-305, HE-308, HB-307, HB-311, HB-327, HB-329, HB-340, HE-335, HB-310, HE-312, HB-313, HB-316, HB-321, HB-322, HB-337, HC-338, HB-345, HB-347, AF-114, A-116, M-339, C-330, CO-326, CO-325, C-330, IC-341, IC-341-1 au règlement de zonage no.1156-11.

Plan d'action

Orientations	Objectifs
1. Mettre l'accent sur le caractère 'pêcheur' du secteur.	1.1 Procéder à l'examen d'un statut d'identification de lieux historique auprès du MCC en ce qui concerne le coeur du quartier.
	1.2 Effectuer l'évaluation du PIIA Chapitre 9 (Secteur E- Orange).
	1.3 Préserver l'accès visuel et physique à l'eau.
	1.4 Trouver des mesures de mitigations entre les activités industrielles et récréotouristiques reliées à la pêche au centre-ville.
	1.5 Faciliter davantage les échanges entre les pêcheurs et les citoyens (ou touristes) par des aménagements conséquents.
	1.6 Réfléchir à une stratégie de hiérarchisation de la trame urbaine tout en gardant l'identité reliée à la pêche.
	1.7 Instaurer un affichage relié à la thématique "Rivière-au-Renard, capitale des pêches".
	1.8 Revoir le traitement des entrées sur le boulevard Renard O. et sur la montée Rivière Morris. Développer des incitatifs d'accueil reliés à l'identité du secteur.
	1.9 Revégétaliser et nettoyer les berges.
	1.10 Privilégier l'enfouissement des fils dans le centre.
	1.11 Encourager la restauration et la réutilisation des bâtiments d'époque (notamment les bâtiments abandonnés) dans le centre.

	1.12 Encourager le développement mettant en valeur les activités reliées aux pêches du secteur.
	1.13 Étudier des méthodes d'accès et préservation de la berge.
	1.14 Mettre en valeur le marais situé près de la rue du Banc.
2. Préserver les paysages en pente.	2.1 Réviser le règlement de zonage; revoir les usages permis dans certaines zones.
	2.2 Réduire l'impact visuel des carrières et sablières à partir de la route dans les terrains escarpés.
	2.3 Préserver le couvert forestier sur les cimes de montagnes, de même que sur les terrains en pente.
	2.4 Promouvoir et publiciser le développement de belvédères dans le secteur de Petite Rivière-au-Renard de même que dans le secteur d'Anse à Fugère.
	2.5 Développer de façon à maintenir un accès visuel à la montagne en milieu résidentiel.

Document préliminaire